

Département de l'YONNE
Commune de PAROY-SUR-THOLON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 26 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de M. Éric GALLOIS, Maire.

Présents : Mmes BACHELOT Astrid, RAYNAL Nathalie, ROBERT Cindy et MM BARON Nicolas, BERNARD-BRUNET Frédéric, CHAUMARTIN Christian, CLUNET Guy, LEMOINE Cédric, MICHEL Fabrice.

Absent excusé : Néant.

Absent : Néant.

Date de la convocation : 12 février 2021

- **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Communauté de Communes du Jovinien : Transfert de la compétence « mobilité ».

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 DECEMBRE 2020 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2020.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme RAYNAL Nathalie secrétaire de séance.

- **ADMINISTRATION GENERALE :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Martine LALLEMENT de ses fonctions de 2^e adjointe et de conseillère municipale à compter du 25 février 2021.

➤ **Délibération 2021/01/01 : Détermination du nombre d'adjoints :**

Suite à la démission de Mme Martine LALLEMENT de ses fonctions de 2^e adjointe, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints au maire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe à 2 le nombre des adjoints au Maire de la commune,
- précise que Mme Nathalie RAYNAL conserve ses fonctions de 1^{ère} adjointe.

➤ **Délibération 2021/01/02 : Election d'un second adjoint :**

Vu la délibération n°2021/01/01 du 26 février 2021 maintenant le nombre d'adjoints à 2, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection à bulletin secret d'un deuxième adjoint en application de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel à candidature, M. Guy CLUNET se porte candidat au poste de deuxième adjoint.

M. Christian CHAUMARTIN et Mme Nathalie RAYNAL sont désignés assesseurs.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	10
e. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLUNET Guy	10	Dix

M. Guy CLUNET ayant obtenu 10 suffrages et ayant atteint la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

➤ **Délibération 2021/01/03 : Modification des commissions et des délégations extérieures :**

Vu les délibérations du 23 mai 2020 portant composition des commissions communales et comités consultatifs, portant nomination des représentants aux commissions de la CCJ et portant nomination des délégués du SIVU Fourrière du Senonais,

Vu la démission de Mme Martine LALLEMENT,

Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer dans ces instances,

Après délibérations et votes, le Conseil Municipal nomme :

- ✓ Membre des commissions communales :
 - Commission Action sociale, Fêtes et cérémonies : M. Guy CLUNET (vice-président),
 - Commission Salle des fêtes : M. Guy CLUNET (vice-président),
 - Commission Enseignement, cantine et chantier jeune : M. Guy CLUNET (membre),
- ✓ Membres des commissions de la Communauté de Communes du Jovinien :
 - Commission Habitat : M. Guy CLUNET,
 - Commission Environnement et économie circulaire : M. Guy CLUNET,
 - Commission Déchets et Déchetterie : M. Guy CLUNET,
- ✓ Délégués au SIVU Fourrière du Senonais :
 - Titulaire : M. Guy CLUNET,
 - Suppléant : M. Éric GALLOIS.

➤ **Délibération 2021/01/04 : Détermination des indemnités des élus :**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et du 1er adjoint,

Vu la délibération n°2021-01-02 du 26 février 2021 portant élection d'un 2^e adjoint,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions au 1er adjoint,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 février 2021 portant délégation de fonctions au 2^e adjoint,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonctions du Maire est fixé, de droit, à 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sauf si le Maire demande à bénéficier d'un taux inférieur,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

Sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide, avec effet au 1^{er} mars 2021, de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints aux taux suivants :
 - Maire : 25.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - 1^{er} Adjoint : 9.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - 2e Adjoint : 3.30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

✓ **Délibération 2021/01/05 : ACHAT DE TERRAIN :**

Vu la délibération n°2020-07-07 du 4 décembre 2020 portant autorisation de signature d'un protocole d'accord pour l'achat d'un terrain,

Vu le protocole d'accord signé le 20 janvier 2021 avec M. et Mme KARACEPER,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme son accord pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée A754 pour une surface d'environ 765 m² pour la somme de 5 500 €,
- décide de prendre à sa charge les frais notariés et de bornage,
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires à cet achat,
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires y compris l'acte d'achat.

✓ **TRAVAUX :**

➤ **Délibération 2021/01/06 : Restauration des façades de l'église – 2^e tranche : façade Sud-Est :**

Le projet de restauration des façades de l'église – 2^e tranche : façade Sud-Est - est un projet qui avait été initié par la précédente municipalité mais qui n'avait pas reçu de retour favorable à la demande de subvention DETR qui avait été faite.

Ces travaux devenant urgent et profitant du plan de reprise mis en place suite à la crise sanitaire, M. le Maire a de nouveau présenté ce dossier à la Préfecture afin de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2020. Un accord de subvention a été obtenu pour une somme de 8 660 €, soit 40% de subvention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que l'estimatif établi par l'entreprise Gérard Martin pour la somme de 21 650 € HT sera pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » et de la Communauté de Communes du Jovinien au titre de l'« aides au petit patrimoine »,
- Fixe le plan de financement de la manière suivante :
 - DETR 2020 : 40 % = 8 660 €
 - Département (Villages de l'Yonne 2021) : 30 % = 6 495 €
 - CCJ (Aides au petit patrimoine) : 10 % = 2 165 €,
 - Autofinancement : 4 330 €,
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2021,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

➤ **Délibération 2021/01/07 : Mise en place d'une pompe à chaleur à la cantine scolaire :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenu pour la mise en place d'une pompe à chaleur à la cantine du regroupement scolaire (salle des fêtes),

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que l'estimatif établi par l'entreprise Froid Service pour la somme de 24 044 € HT sera pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- Sollicite une subvention au titre de la DSIL 2021 dans le cadre du Plan de relance de l'Etat,
- Fixe le plan de financement de la manière suivante :
 - DSIL 2021 : 60 % = 14 426 €,
 - Autofinancement = 9 618 €,
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2021,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

➤ **Délibération 2021/01/08 : Création d'une salle informatique pour l'école :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a récupéré des ordinateurs réformés auprès du Conseil Départemental pour l'école,

Considérant que la salle de classe est trop petite pour pouvoir accueillir de nouveaux ordinateurs,

Considérant que la bibliothèque de la mairie n'est pas utilisée,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des travaux de la commune,

M. le Maire propose au Conseil de créer une salle informatique dans l'actuelle bibliothèque. Les travaux d'aménagement (création d'une ouverture dans la cloison) seraient réalisés en régie par l'employé communal pendant les vacances scolaires de Noël ou d'hiver. Une boîte à livres pourra être installée sur la place de la mairie et le reste (encyclopédies et DVD) pourra être vendu lors d'un vide-greniers au bénéfice de l'école.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la fermeture de la bibliothèque et la création d'une salle informatique pour l'école.

- **RESTAURANT DU MOULIN :**

➤ **Délibération 2021/01/09 : Exonération de loyer :**

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment la fermeture des établissements de catégorie N, comme les restaurants, à compter du 30 octobre 2020,

Considérant qu'il est possible d'aider financièrement ces établissements à surmonter cette crise,

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Restaurant du Moulin,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'annuler les loyers des mois de janvier et de février 2021 du Restaurant du Moulin,
- Charge M. le Maire de faire appliquer cette décision.

- MOTION DE DEFENSE DES URGENCES ET DES SECOURS, REFUSANT LA SUPPRESSION DU « CENTRE 15 » DU SAMU DE L'YONNE ET PLAIDANT POUR LA CREATION D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL UNIQUE DE RECEPTION ET DE REGULATION DES APPELS D'URGENCE ET DE SECOURS :

M. le Maire présente la motion de soutien qu'il a reçu pour la défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

Considérant qu'il n'y pas assez d'information concernant la création d'un centre départemental, notamment au niveau des coûts,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer.

- Délibération 2021/01/10 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN : Transfert de la compétence « mobilité » :

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Jovinien du 4 février 2021 portant sur la prise de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM),

Considérant que les Conseils Municipaux des communes membres ont trois mois pour délibérer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes du Jovinien.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ Cimetière : M. le Maire remet un plan du cimetière actualisé à chaque conseiller. Une soixantaine de sépultures présentant un manque d'entretien avéré, un état d'abandon manifeste ou étant arrivées à échéance, ont été recensées. Toutes ne pourront être relevées car cela représente une dépense d'environ 30 000 €, sans compter la création de l'ossuaire et du jardin du souvenir (environ 5 000 €). Un travail de priorisation sera conduit prochainement. M. le Maire indique qu'il sera proposé à délibération au prochain Conseil Municipal, la durée et le prix de vente des concessions (classiques et cavurnes).

➤ Recensement des cavités artificielles : Suite à un sondage des services de l'Etat, M. le Maire interroge les conseillers sur l'éventuelle existence de cavités souterraines sur la commune. A la connaissance de l'ensemble des personnes de l'assemblée, il n'existe pas de cavités sur la commune.

➤ Travaux et voirie : M. le Maire donne un exemplaire du compte-rendu de la dernière commission « travaux-voirie » qui s'est réunie le 2 décembre dernier. En complément, M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la réalisation des travaux effectuée au niveau des toilettes de la mairie (carrelage) et la mise en place de :

- 2 détecteurs de fumées (école et cuisine de la salle des fêtes),
- 2 détecteurs de monoxyde de carbone (école et mairie).

➤ Prochaines dates à retenir :

- ✓ Vendredi 2 avril 2021 (provisoire) : commission communale des finances (préparation du budget),
- ✓ Vendredi 9 avril 2021 (provisoire) : conseil municipal (vote du budget),
- ✓ Dimanche 9 mai 2021 : vide grenier des écoles, M. le Maire demande si possible un investissement personnel des membres du conseil pour l'organisation de ce vide grenier au profit des écoles,
- ✓ Dimanches 13 et 20 juin 2021 : 1^{er} et 2^{ème} tour des élections départementales et régionales, les membres du conseil seront sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

Délibérations :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 DECEMBRE 2020
- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- Délibération 2021/01/01 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- Délibération 2021/01/02 : ELECTION D'UN SECOND ADJOINT
- Délibération 2021/01/03 : MODIFICATION DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS EXTERIEURES
- Délibération 2021/01/04 : DETERMINATION DES INDEMNITES DES ELUS
- Délibération 2021/01/05 : ACHAT DE TERRAIN
- Délibération 2021/01/06 : RESTAURATION DES FAÇADES DE L'EGLISE – 2^E TRANCHE : FAÇADE SUD-EST
- Délibération 2021/01/07 : MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR A LA CANTINE SCOLAIRE
- Délibération 2021/01/08 : CREATION D'UNE SALLE INFORMATIQUE POUR L'ECOLE
- Délibération 2021/01/09 : RESTAURANT DU MOULIN : Exonération de loyer
- MOTION DE DEFENSE DES URGENCES ET DES SECOURS, REFUSANT LA SUPPRESSION DU « CENTRE 15 » DU SAMU DE L'YONNE ET PLAIDANT POUR LA CREATION D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL UNIQUE DE RECEPTION ET DE REGULATION DES APPELS D'URGENCE ET DE SECOURS
- Délibération 2021/01/10 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JOVINIEN : Transfert de la compétence « mobilité »
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Signatures :

M. Eric GALLOIS	M. Frédéric BERNARD-BRUNET
Mme Nathalie RAYNAL	M. Christian CHAUMARTIN
M. Guy CLUNET	M. Cédric LEMOINE
Mme Astrid BACHELOT	M. Fabrice MICHEL
M. Nicolas BARON	Mme Cindy ROBERT